

Les Marsouins de Calais

Deux règles à respecter en plus du règlement

1. Le pêcheur doit être muni d'un seau pour conserver le poisson vivant avant sa mesure par le commissaire (N+1) ainsi qu'une règle et d'un crayon
2. Enregistrement des prises :
Chaque participant se voit remettre une fiche dite « fiche commissaire ».
Au début de l'épreuve il doit remettre cette fiche à son voisin N+1, à chaque prise il fera contrôler et inscrire la longueur du poisson par ce voisin.
A la fin du concours le nombre de poissons doit figurer sur cette fiche validé par son voisin commissaire (N+1).

Extrait du règlement intérieur

Les appâts autorisés sont :

Vers de terre, de mer (arénicole), de vase (demi-dure), la coque (Hénon), la moule, le couteau, le maquereau et la sardine (lors de nos concours la queue de ces appâts devra être coupée et si une de ces deux espèces prise lors d'un concours est utilisée comme appât lors de ce même concours celui-ci ne comptera plus pour le classement).

Il est interdit de rentrer dans l'eau pour lancer.

Le règlement intérieur étant affiché au local de la citadelle il vous sera envoyé par mail.

Concours du dimanche 23/05/2021 : Masque obligatoire avec distanciations de tous.

06h30 à 07h30 parking poste de secours :

Distribution des cartons pêcheurs avec la collecte des mises 8,00 € pour les adultes et 5,00 € pour les jeunes.

Possibilité de miser 1€ pour la prise du plus gros poisson et (ou) 1€ pour la prise du plus grand nombre de poissons, l'intégralité des mises sera reversé au meilleur ayant misé de chaque catégorie.

Le règlement préparé par chèque serait plus rapide pour la distribution des places, merci.

Fin de concours :

Ramassage de vos déchets et cartons d'emplacement.

Dépôt des fiches pêcheurs au grand parking de Blériot à Corinne (sortie de la digue Gaston Berthe).

Sans prise de poisson la fiche pêcheur doit obligatoirement nous revenir signée par le pêcheur et son commissaire (N+1).

Ne pouvant pas encore se réunir le classement sera établi par Michel et vous sera envoyé mail.

Les lots de ce concours seront remis à la Citadelle le 19 juin en attente des résultats du concours de Sangatte.

Alain.